



EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00001/2023 du 10/02/2023

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 36

de Votants : 42

Dont vote par procuration : 6

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2023, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1^{er} adjoint au Maire.**

Etaient présents : (36)

M. Mahamoudou AHAMADI, M. Anassi ALI, Mme Mariame ALI DITE NINA, M. Chamouine ATTOUMANE, M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller délégué), Mme Munia DINOURAINI, M. Djamaidine HAIDAR, Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Moina-Fatima IBRAHIM (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Zoufati MADI, Mme Hadia MADI ASSANI, Mme Siti Dhoulfa MADJINDA, M. Hamidani MAGOMA, M. Said MALIDI MLIMI, M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU, M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Said Djanfar MOHAMED, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED, M. Mohamed Tani OUSSENI (Adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI, Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA, M. Hamidani MZE MOGNE, Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI, Mme Claudie RAKOTO, M. Toiyifou RIDJALI, Mme Zaïtouni ABDALLAH, M. Mohamadi SAID, Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO, M. Mounib SOILIH MOHAMED, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU, Mme Anfiat TOUMBOU DANI

OBJET :

**Adoption du procès-verbal
du conseil municipal du 09
décembre 2022**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 21/02/2023 que la convocation avait été faite le 13/02/2023.

Absents : (5)

Mme Aminat HARITI, Mme Liza MAHAMODOU, M. Anrif MOURDI, M. Abdallah OUMOURI, M. Badrou RADJAB

Absents excusés : (2)

M. Jacques Martial HENRY, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Le Maire,

Procuration : (6)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Toiyifou RIDJALI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal ;

Considérant qu'il est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil

municipal, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il est approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2022.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 14/02/2023

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :

Début de la séance :

ADMINISTRATION GENERALE

1- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2022.

Rapporteur : M. Abdilwahedou SOUMAILA

Le Maire : s'il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal, je propose de mettre au vote le rapport numéro 1 relatif au conseil municipal.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

2- Attribution du régime indemnitaire dans la filière police municipale.

Rapporteur : M. Abdilwahedou SOUMAILA

Le Maire : Ce rapport a pour objectif de modifier, clarifier et attribuer cette indemnité aux policiers municipaux de catégorie B. S'il n'y a pas d'observation, je soumetts aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

3- Création d'un comité des anciens élus de Mamoudzou.

Rapporteur : Abdilwahedou SOUMAILA

Le Maire : Ce rapport consiste à la création d'un comité des anciens élus de Mamoudzou. Il permettra à ce que les anciens maires, conseillers départementaux et parlementaires se réunissent pour donner des avis sur les problématiques de la Ville. Et aussi proposer des solutions pour y remédier.

M. Nassuf-Eddine DAROUECHE : Il ne s'oppose pas à la création de ce comité mais que l'article du CGCT visé sur le rapport dispose que c'est le conseil municipal qui désigne la composition des membres. Or ce rapport dit que c'est le Maire qui va désigner les membres par arrêté ce qui est une mauvaise lecture de la loi.

Il demande que le Maire se positionne par rapport à la législation française.

Le Maire prend la parole et rajoute que : C'est une création de comité d'anciens élu comme cela est bien précisé dans le rapport.

M. Elyassir MANROUFOU voudrait que ce conseil soit un peu élargi aux anciens élus, aux anciens conseillers mais également les autres élus en exercice qui ne siègent pas dans le conseil municipal.

Le Maire précise qu'il s'agit que des anciens maires, conseillers départementaux et parlementaires. Il demande s'il n'y a pas d'autres observations et soumetts aux voix.

Avis du conseil : abstention de Nassuf- eddine Darouèche, le rapport est voté à la majorité.

4- Convention plan d'actions entre la mairie de Mamoudzou et le FIPHFP.

Rapporteur : Abdilwahedou SOUMAILA

Le Maire rappelle que tout employeur qui compte plus de 20 agents à l'obligation d'avoir dans ses agents un effectif de 6 % de personnes en situation d'handicap.

Il demande s'il n'y a pas d'observation. Dans ce cas, il soumet le rapport au vote des membres.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

5- Mise à disposition d'agent de la ville de Mamoudzou au bénéfice du CCAS de Mamoudzou.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire : A la demande du CCAS et pour accompagner la montée en puissance de notre structure, il a été proposé de créer un poste de responsable administratif et financier du CCAS. Aussi, la Ville a décidé de mettre à disposition un de ses agents pour occuper ce poste. Il est demandé au conseil municipal de valider ce principe s'il n'y a pas d'observations.

Avis du conseil : Approuvé à l'unanimité.

6- Règlement intérieur de l'utilisation des véhicules de service.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire rappelle que l'enjeu de ce règlement intérieur est de savoir comment on utilise et qui a le droit d'avoir ses véhicules en cas de remisage à domicile. S'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

7- La réactualisation du tableau des effectifs.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire : la réactualisation concerne la transformation des postes de ceux qui partent à la retraite. S'il n'y a pas d'observation, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

8- Participation à une action cœur de ville portée par la CADEMA.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire précise qu'il est demandé à la ville d'apporter 168 000 euros sur les 155 000 000 euros demandés pour la réhabilitation de la Mangrove de M'Gombani.

M. Nassuf-Eddine DAROUECHE félicite Said Djanfar MOHAMED et approuve l'octroi de cette demande de subvention.

M. Elyassir MANROUFOU dit qu'il ne faut pas oublier que le projet cœur de ville est à sa phase 2 et que ce projet n'est qu'à 6% de sa réalisation. Il demande à ce que le projet cœur de ville soit transféré à la ville de Mamoudzou.

Le Maire demande s'il n'y a pas d'observations et soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

9- Abonnement forfait post stationnement des agents communaux.

Rapporteur : M. Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire indique pour permettre à ce que les agents de la Ville puisse stationner sans difficulté, il est proposé un abonnement forfait post stationnement.

M. Djamaldine HAIDAR vaudrait aussi que les élus soient intégrés dans le dispositif.

Le Maire dit vouloir aller étape par étape en donnant d'abord aux agents et peut être aux élus par la suite.

M. Nassuf-Eddine DAROUECHE a demandé si c'était légal de faire ce genre de privilège à une partie de population par rapport à une autre.

Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres observations et soumet le rapport au vote.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

FINANCES, FISCALITE ET BUDGET

10- Réactualisation des redevances d'occupation du domaine public.

Rapporteur : M. Said Djanfar MOHAMED

M. Said Djanfar MOHAMED demande au conseil de valider les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public.

M. Tany Ali ABOUDOU CHAKOUROU demande si c'est une réglementation ou ce sont des personnes qui ont été décidé par hasard. Il demande aussi, si une personne en particulier a été désignée pour faire un contrôle.

M. Nassuf-Eddine DAROUECHE pose une question concernant les chapiteaux. Il demande si les élus sont d'accord pour payer et faire payer les manifestations telles que le mariage.

Le maire dit que c'est de la responsabilité des uns et des autres. Il demande s'il n'y a pas d'autres observations et soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Nassuf Eddine et Tany Ali ABOUDOU CHAKOUROU sont contre. El Yassir MAANROUF et Djamaldine HAIDAR S'abstient. Approuvée.

11- Réactualisation des régies de recettes.

Rapporteur : Said Djanfar MOHAMED

M. Said Djanfar Mohamed dit que la réactualisation va de pair avec le recouvrement de ses recettes.

Le Maire propose d'adopter le rapport avec la mise en place de deux régies : La régie domaine public et également la régie incivilité. S'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

12- Renouveaulement de la ligne de trésorerie à la CEPAC

Rapporteur : Said Djanfar MOHAMED

M. Said Djanfar Mohamed dit que la commune a déjà engagé cette année d'énormes chantiers d'immobilisation de trésorerie beaucoup plus importants.

Il rajoute que depuis 2019, la Ville signe des contrats de ligne de trésorerie avec CEPAC.

S'il n'y a pas d'observation, il est proposé sur la base du rapport de voter le renouvellement de la ligne de trésorerie à la CEPAC.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

13- Modification durée amortissements.

Rapporteur : Said Djanfar MOHAMED

M. Said Djanfar Mohamed dit que la loi exige à ce qu'on fasse des amortissements.

Sur la base du rapport, s'il n'y a pas d'observation le maire soumet aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

14- Approbation de la DM2 2022.

Rapporteur : Said Djanfar MOHAMED

Le rapporteur explique les éléments qui sont indiqués dans le rapport tenant à l'approbation de la DM2 2022. Il demande s'il n'y a pas d'observation.

M. Nassuf-Eddine Darouèche demande à Said Djanfar le nombre d'association que la commune finance en termes de fonctionnement.

M. Said Djanfar explique que l'ensemble des subventions aident au fonctionnement des associations.

Le maire demande de prendre une décision modificative permettant à la commune de tenir ses engagements auprès des associations comme ça a déjà été rappelé auparavant.

S'il n'y a pas d'observation, le maire soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Nassuf Eddine DAROUECHE et Elyassir MANROUF s'abstiennent. Approuvé.

15- Débat orientations Budgétaires (DOB) 2023.

Rapporteur : Said Djanfar MOHAMED

M. Said Djanfar explique les éléments pour le débat d'orientation budgétaire 2023. La Ville a engagé un cabinet pour faire une analyse de la situation financière.

M. Nassuf-Eddine Darouèche résume en quelque phrase ce qu'a dit M. Said Djanfar MOHAMED en expliquant que la mairie de Mamoudzou a explosé la masse salariale de la ville et en passant son temps à voyager.

M. Tany Ali ABOUDOU CHAKOUROU indique que c'est une situation qui est extrêmement alarmante et demande qu'elle est la proposition concrète que la mairie fait pour remédiera à ce fléau.

M. Saïd Djanfar MOHAMED répond que la commune aujourd'hui est loin d'être en difficulté, elle a encore de la marge pour pouvoir emprunter. Par conséquent il faut limiter les dépenses. Donc la commune va mettre un budget par direction.

M. Djamaldine HAIDAR propose à ce que toutes les écoles puissent être équipées de local technique à ce que les gardiens coupent les vannes d'eau les soirs et les ouvrent les matins. Il propose aussi d'investir dans des robinets à débit réduit.

Le Maire indique que nous sommes sur un territoire qui doit se construire. Il ne faut jamais prendre cela comme un souci, si la commune a des emprunts sur 50 ans.

M. Elyassir MANROUFOU demande à connaître la position du maire et celle du conseil municipal, concernant la motion de rejet du département sur le recensement qui est plus ou moins public ou l'INSEE nous dit que nous sommes 299 000 habitants, alors qu'à partir de 300 milles habitants, il y a un calcul différent pour les dotations qui sont versée aux communes.

Le Maire indique que les communes feront les 1/5 des logements après on comptabilisera, droit commun oblige, à partir de février 2023. Et actuellement la commune va entamée sa 3^{ème} campagne de recensement.

Le Maire demande qu'on clôture le débat d'orientations budgétaires après toutes ces observations.

AMENAGEMENT, PROJETS STRUCTURANTS, PRU, ZAC ET RHI

16- Convention sur l'intermédiation locative avec Soliha dans le cadre du NPNRU de Kawéni

Rapporteur : Nourainia LOUTOUFI

M. Nourainia LOUTOUFI demande qu'on puisse approuvée l'avenant numéro 3 et autorisé M. le Maire a sollicité les financements auprès des partenaires.

Le maire demande s'il n'y a pas d'observations et il soumet aux voix le rapport.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

URBANISME, FONCIER, LOGEMENT ET HABITAT

17- Avis sur le projet de PLUi-Hm (plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH et PDM) de la communauté d'agglomération Démbeni/Mamoudzou (CADEMA).

Rapporteur : Saïd Djanfar MOHAMED

M. Saïd Djanfar MOHAMED indique que ce rapport concerne l'avis sur le projet de PLUi-Hm.

M. Nassuf-Eddine Darouèche souligne le fait que tout a été travaillé avec les services de la mairie notamment avec Kamal et d'autres personnes. Ce rapport n'est qu'un aboutissement.

Le Maire demande au conseil de m'êre son avis sur ce PLUI.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

18- Demande de subvention au titre du fonds régional d'aménagement foncier urbain 2022 pour « l'étude pré-opérationnelle de programmation urbaine – aménagement Terre-plein de M'tsapéré ».

Rapporteur : Dhinouraine M'COLO MAINTY

M. Dhinouraine MCOLO MAINTY explique qu'il s'agit d'une demande de subvention pour l'étude pré-opérationnelle de programmation urbaine.

M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU indique qu'il y a déjà eu un rapport dans ce sens.

Le Maire rappelle que seule la validation du programme a déjà été votée, le rapport concerne l'étude pré-opérationnelle.

M. Elyassir MANROUFOU veut savoir si cette demande de subvention n'aura pas un impact sur un chantier de la mandature précédente (place Mazanraka).

Le Maire propose de m'êre au vote le rapport sur la demande de subvention s'il n'y a pas d'autres observations.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

19- Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain 2022 pour le projet « Aménagement voirie Tanamalaza et renforcement viabilisation ».

Rapporteur : Dhinouraine M'COLO Mainty

Dans le même sens que le précédent rapport, il s'agit d'une demande de subvention pour un projet d'aménagement.

Le Maire demande s'il n'y a pas d'observation, on soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

20- Confirmation de la délibération n°2022.00041/2022 relative au montant de l'acquisition de la parcelle AW-03 sise à la convalescence Mamoudzou.

Rapporteur : Dhinouraine M'COLO Mainty

M. Dhinouraine M'COLO Mainty indique qu'il s'agit de la confirmation du montant d'une délibération sur l'acquisition d'une parcelle à Mamoudzou.

Le Maire indique que s'il n'y a pas d'observation, on soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

21- Bail immeuble Nyora les Hauts Vallons pour l'installation des services de la Ville.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire dit que dans le cadre du projet de la ZAC a Hamaha, nous sommes en train de ramener du service public dans le secteur et parmi elle, il y a la police municipale. C'est pour cela, que la ville a décidé de prendre un bail pour un immeuble à hauts vallons. S'il n'y a pas d'observations, je soumetts aux voix le rapport.

M. Tany Ali ABOUDOU CHAKOUROU demande pourquoi la mairie n'a pas pensé à construire à partir du moment où le besoin de louer un local sur ce lotissement s'est senti.

Le Maire répond qu'actuellement, c'est un bail mais dans le long terme on espère acquérir. Il soumet le rapport au vote.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

22- Dénomination des voies restantes des localités de Mamoudzou et M'tsapéré.

Rapporteur : Said Djanfar MOHAMED

M. Said Djanfar MOHAMED explique qu'il s'agit d'un rapport de dénominations des voies restantes dans Mamoudzou.

Le Maire propose au conseil municipal de valider les propositions qui ont été faites en commission, s'il n'y a pas d'observations.

M. Tany Ali ABOUDOU CHAKOUROU a fait une remarque en indiquant que : « M. Jacques MARTIAL HENRY avait demandé qu'on évite de mettre « Ma BACAR » ou « Ma COLO » mais plutôt de mettre le prénom ou patronyme des intéressés en plus du nom connu ».

Le maire indique que c'est vrai et que cette remarque sera prise en compte. S'il n'y a pas d'autres observations, on soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

PROPRETE URBAINE, EAU, ASSAINISSEMENT, ESPACES VERTS ET SANTE PUBLIQUE

23- Convention de délégation de maître d'œuvre sur les travaux des réseaux des eaux pluviales au village de Passamainty.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le maire indique que la commune souhaite récupérer provisoirement cette compétence de la CADEMA, dans le cadre des travaux qui sont prévus à Passamainty sur la route de Vahibé.

S'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES

24- Validation du schéma directeur des écoles de la commune de Mamoudzou

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le maire indique que le rapport propose aux membres de valider le schéma directeur des écoles de la commune. Ce schéma permet d'harmoniser la construction des écoles sur la commune.

M. Elyassir MANROUFOU indique qu'il faut qu'on réfléchisse sur l'emplacement des logements tout en incluant la construction d'écoles à proximité.

Le Maire dit qu'il a demandé au DGS de faire en sorte que la Ville puisse récupérer des parcelles à côté de ses constructions pour construire des écoles et des équipements publics qui permettront aux jeunes de s'épanouir.

M. Tany Ali ABOUDOU CHAKOUROU pose une question sur l'accès de la classe moyenne à ses logements. Selon lui ses logements sont réservés qu'à une catégorie d'utilisateur dite en « très grande difficulté » mais la classe moyenne doit également être relogée.

Le Maire répond qu'Action Logements à décider de se consacrer sur ce sujet, pour que cette catégorie de personne puisse être logée.

Le maire met le schéma directeur des écoles de la commune de Mamoudzou au vote.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

25- Validation du Programme Définitif Détaillé et l'enveloppe financière pour la construction de la crèche de M'gombani.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire demande aux élus de valider le plan de financement qui a été proposé pour permettre au service de pouvoir continuer, et avancer sur la construction de la première crèche municipale de Mamoudzou.

S'il n'y a pas d'observations, il soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

26- Participation au forum Cap'Com.

Rapporteur : Dhoul-Mahamoud MOHAMED

M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED demande aux membres du conseil de délibérer pour donner un avis favorable, pour que la commune puisse participer au forum cap'COM et de désigner un représentant de la ville pour participer à la remise des prix.

Le Maire rajoute en disant que c'est une demande régularisation de la situation. S'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

JEUNESSE, SPORT, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE DE LA VILLE

27- Attribution de subvention exceptionnelle reconstruction Nyumba traditionnel de Passamainty.

Rapporteur : Dhoul-Mahamoud MOHAMED

M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED indique que le rapport concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la reconstruction suite à l'incendie au Nyumba traditionnel de Passamainty.

M. Tany Ali ABOUDOU CHAKOUROU dit qu'en commission ils se sont posé la question de savoir si jamais on remet le feu à ce Banga, que fera la Ville par la suite.

M. Elyassir MANROUFOU pose la question pour connaître exactement la nature de cette subvention. La somme de 5 000 euros c'est pour le matériel ou pour réparer un préjudice moral pour l'association ?

M. Djamaldine HAIDAR propose que le site soit passé sous surveillance.

M. Dhoul-Mahamoud Mohamed dit qu'il n'y a pas que la reconstruction du Banga en lui-même mais il faut prendre en compte le mobilier ancien qui nécessite la sollicitation d'artisans avec les coûts que cela engendre.

Le Maire rajoute qu'il faut renforcer les caméras et la vidéo-surveillance. Il précise que le travail est d'ores et déjà en train de se faire et que 40 caméras sont prévues pour l'année 2023. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

28- Contribution à la fête de la science 2022

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le maire indique qu'il s'agit de la modification d'une délibération prise lors du dernier conseil municipal. La Ville indique qu'elle a participé financièrement à la fête de la science 2022.

M. Elyassir MANROUFOU demande pourquoi c'est à la ville de Mamoudzou de payée 1/5 du budget sur un évènement territorial qui regroupe le rectorat, le SGA, le département et la mairie. D'après lui toutes les institutions doivent contribuer à la même hauteur. Il demande aussi le nom du prestataire auquel la Ville doit payer directement les 20 000 euros.

Le Maire dit que la participation de la Ville à la fête de la science à pour objectif de permettre à nos jeunes à ce dépassé et ce surpassé et de promouvoir l'excellence éducative. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

29- Collation dédié aux jeunes pour la coupe de France de football.

Rapporteur : Toiyifou RIDJALI

M. Toiyifou RIDJALI indique que c'est une régularisation suite à la prise en charge de la collation des jeunes pour la coupe de France de football.

Le Maire propose de mettre en place une convention avec la ligue, si les équipes de Mamoudzou arrivent aux dernières phases, notamment en finale. S'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

30- Attribution de subvention exceptionnelle aux équipes : Basket Club de Mtsapere et Fuz' elips de Cavani.

Rapporteur : Toiyifou RIDJALI

M. Toiyifou RIDJALI indique que c'est une subvention exceptionnelle suite aux deux finales pour la coupe de basket.

M. Elyassir MANROUFOU intervient pour soutenir la démarche et profite de cette demande de subvention exceptionnelle pour demander l'ajoute d'un considérant au profit l'école de foot de Kawéni qui est championne de Mayotte. Selon lui, Il faudrait les rajouter dans la délibération.

Le Maire indique que s'il n'y a pas d'autres observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

COOPERATION REGIONALE, ACTION DECENTRALISEE ET JUMELAGE

31- Participation à l'Assemblée Générale de l'AVCOI.

Rapporteur : Claudie RAKOTO

Mme Claudie RAKOTO demande au conseil municipal de désigner un élu pour représenter la commune de Mamoudzou à l'assemblée générale de l'AVCOI.

Le Maire à désigner Madame Claudie RAKOTO pour représenter la commune de Mamoudzou.

Le maire met au vote le rapport.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

32- Bonamary, demande de jumelage.

Rapporteur : Claudie RAKOTO

Mme Claudie RAKOTO demande au conseil municipal de donner un avis sur la demande de jumelage avec la commune de Bonamary.

Le maire indique que s'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

33- Sainte Marie, demande de jumelage.

Rapporteur : Claudie RAKOTO

Mme Claudie RAKOTO rajoute que l'île de Sainte-Marie demande de signer un accord de jumelage avec notre commune, par conséquent il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable à la demande de jumelage avec la commune de Sainte Marie.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

34- Participation au Conseil d'administration de CITES UNIES FRANCE.

Rapporteur : Claudie RAKOTO

Mme Claudie RAKOTO dit que c'est la régularisation de la participation au conseil d'administration de Cités Unies France créée en 1975. M. Mahamoud AHAMADI est sur place, il faut juste régularisée cette situation.

Le Maire indique que s'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

35- Adhésion CEREMA.

Rapporteur : Claudie RAKOTO

Mme Claudie RAKOTO demande que la Ville adhère à ce centre d'étude.

Le Maire rajoute que Hamidani MAGOMA est déjà sur place comme représentant de la ville et soumet le rapport aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

36- Participation au séminaire de l'USHOM.

Rapporteur : Claudie RAKOTO

Mme Claudie RAKOTO indique que c'est une régularisation.

Le Maire met au vote le rapport numéro 36.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

37- Rapport accompagnement des jeunes sportifs du collège de Mgombani.

Rapporteur : Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils veulent bien accompagner les jeunes sportifs du collège de Mgombani en leur accordant une subvention exceptionnelle de 6 000 euros.

Le maire met au vote le rapport.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

38- Déplacement d'élus pour représenter la ville et accompagner le BCM lors de la coupe de France de Basket Ball

Rapporteur : Toiyifou RIDJALI

M. Toiyifou RIDJALI : suite à la victoire de BCM à la coupe de France de basket ball, il est demandé par ce rapport l'accompagnement de l'équipe par une subvention et le déplacement d'un élu pour y représenter la Ville.

Le maire indique que s'il n'y a pas d'observations, le rapport est soumis aux voix.

Avis du conseil : Approuvée à l'unanimité

La séance est clôturée à